

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 16 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mai 2024
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 22 mai 2024
Suffrages exprimés	34	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBÈRE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIALE, M. Guillaume SEQUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUÏ, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Florence PEYSALLE a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à M. Patrice BOUCAU,
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENAUULT,
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA-BROUCH,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUÏ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : APPROBATION

Monsieur le Maire, après avoir cédé la présidence à Madame Martine DEDIEU, Première Adjointe au Maire, ne participe pas au vote qui suit le débat et quitte la salle du conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31.

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'instruction M14, il convient pour le conseil municipal d'arrêter les comptes 2023 des différents budgets et d'approuver les comptes administratifs correspondants, présentés par le Maire,

CONSIDÉRANT que ces documents reprennent le montant des dépenses et des recettes pour chaque section ainsi que les restes à réaliser correspondants aux crédits d'investissement engagés et non réalisés à la clôture de l'exercice.

SUR PROPOSITION DE Mme HENault Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 1 NON-PARTICIPATION AU VOTE de M. Julien DUBOIS s'étant retiré et ne participant pas au vote et 7 VOIX CONTRE,

ARRÊTE les comptes du budget principal, du budget des Activités assujetties à TVA, du budget Eau Thermale, du budget des boues et du budget Parc de Stationnement.

APPROUVE les comptes administratifs 2023 de ces différents budgets,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR, 1 NON-PARTICIPATION AU VOTE de M. Julien DUBOIS s'étant retiré et ne participant pas au vote,

ARRÊTE les comptes du budget des Fêtes,

APPROUVE les comptes administratifs 2023 de ce budget,

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Martine DEDIEU
Première Adjointe au Maire**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

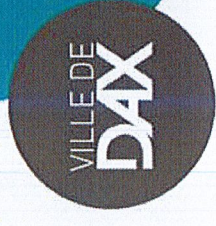


dax.fr

source
d'inspiration

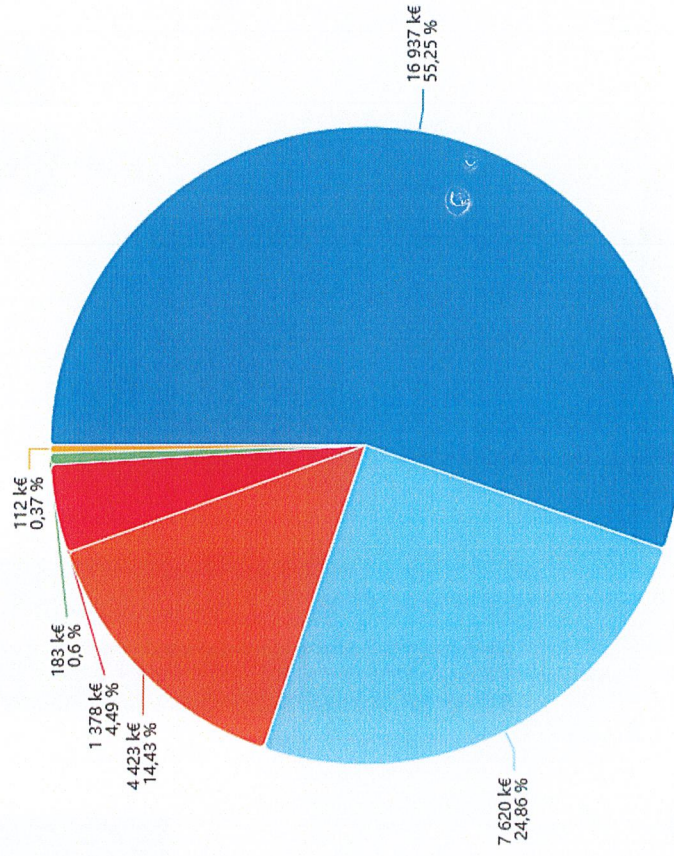
Les résultats comptables du budget principal

Recettes de fonctionnement :	38 124 432,65 €
Dépenses de fonctionnement :	33 217 537,59 €
Excédent de fonctionnement :	4 906 895,06 €
Résultats antérieurs reportés :	4 582 534,30 €
Résultat de clôture 2023 :	9 489 429,36 €
Recettes d'investissement :	26 274 242,63 €
Dépenses d'investissement :	28 095 825,57 €
Excédent d'investissement :	-1 821 582,94 €
Résultats antérieurs reportés :	-945 374,14 €
Solde des restes à réaliser :	-722 414,66 €
Besoin de financement 2023 :	-3 489 371,74 €
Résultat global après affectation :	6 000 057,62 €



Les dépenses de fonctionnement

Répartition dépenses de fonctionnement par chapitre



- 012 - charges de personnel et frais assimilés
- 011 - charges à caractère général
- 65 - autres charges de gestion courante
- 66 - charges financières
- 67 - charges exceptionnelles
- 014 - atténuations de produits

VILLE DE
DAX



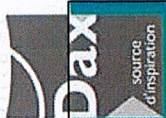
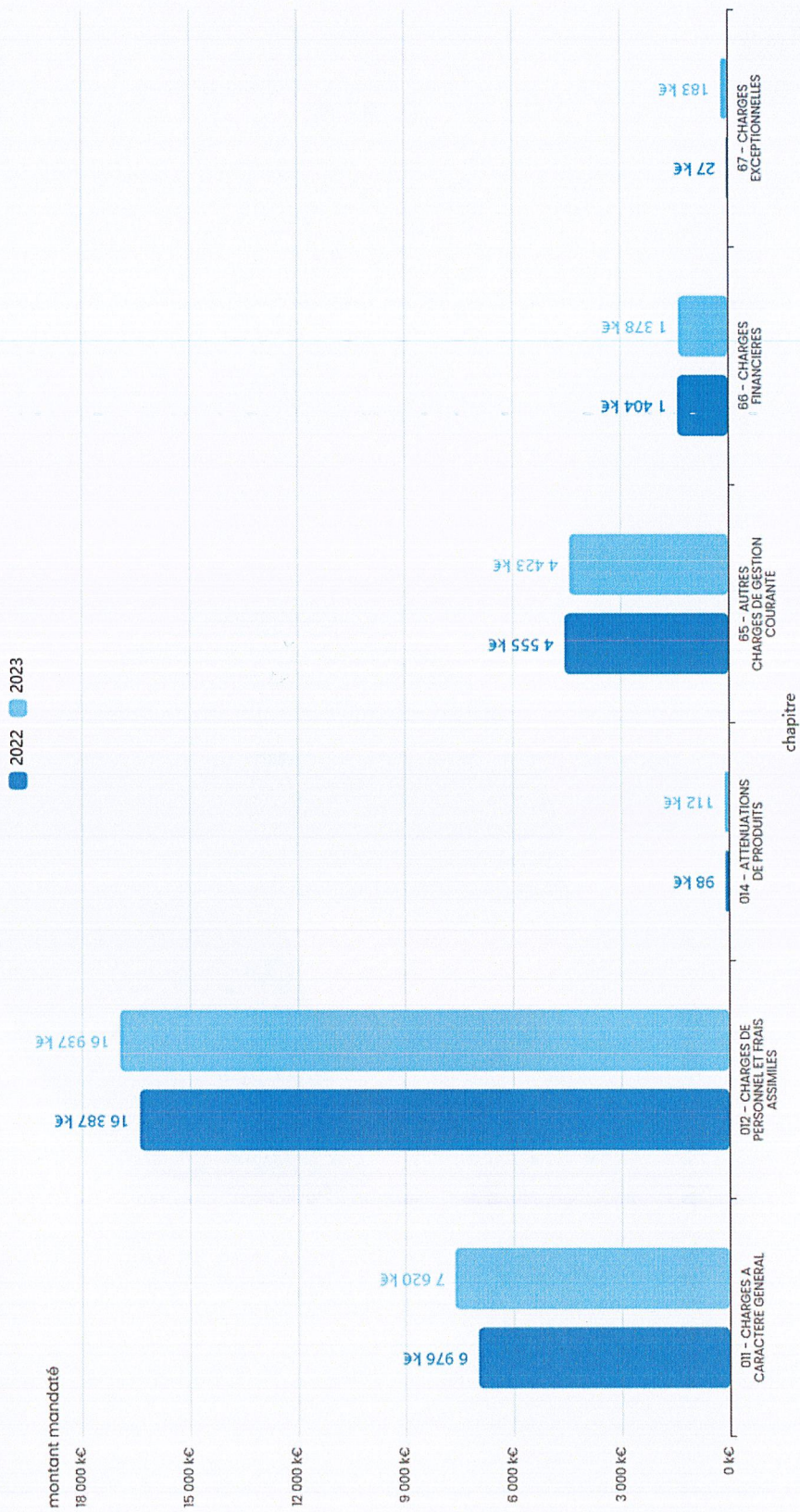
Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DIE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception en préfecture : 21/05/2024



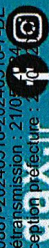
Les dépenses de fonctionnement



Evolution dépenses par chapitre



Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 21/05/24
Date de réception préfecture : 16/05/24



dax.fr

Les dépenses de fonctionnement



Une hausse des dépenses de fonctionnement (+1,2 M€ soit +4,1%), portée par l'inflation et les dépenses subies (fluides, charges de personnel...) :

- Fluides (électricité, gaz, carburants) : +440 K€
- Charges de personnel : +550 K€ (+3,4%) en lien avec l'augmentation du point d'indice (3,5 % en 2022 et de + 1,5 % en 2023) et le GVT.
- Charges exceptionnelles : reversement d'indemnités d'assurances au Grand Dax (120 K€) et clôture de la ZAC de l'Adour (53 K€)

Des mesures en faveur du service public et de l'attractivité du territoire :

- Le soutien aux actions du CCAS : +100 K€ (2 100 000 €)
- L'organisation d'une étape du Tour de France (178 K€ avec 55 K€ de subventions)
- Les subventions aux associations : +12 K€

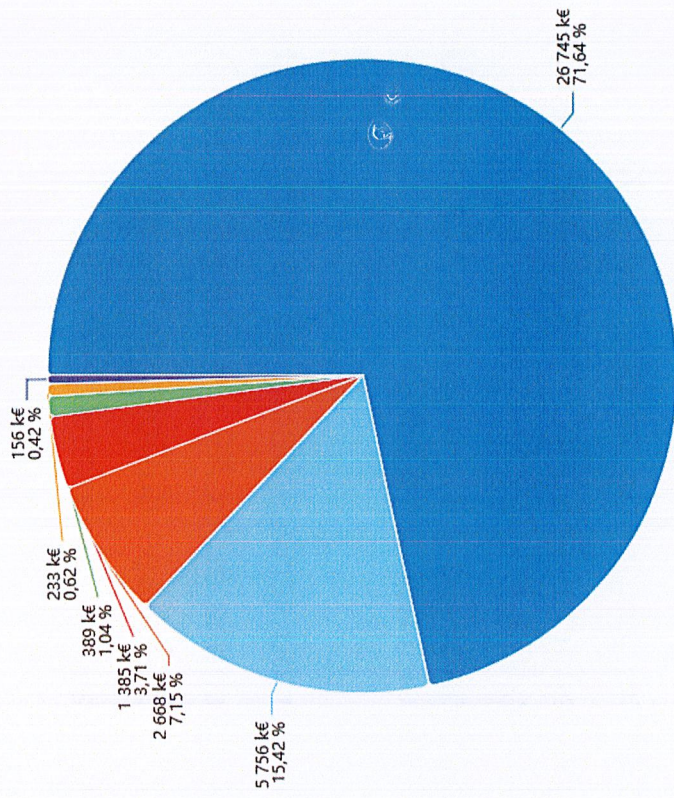
Certaines dépenses sont par ailleurs en baisse grâce aux actions menées :

- Les charges financières : -26 K€ grâce à la politique de désendettement engagée
- Equilibre du budget annexe des fêtes sans subvention (-250 K€)

Les recettes de fonctionnement



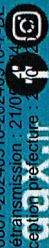
Répartition recettes de fonctionnement par chapitre



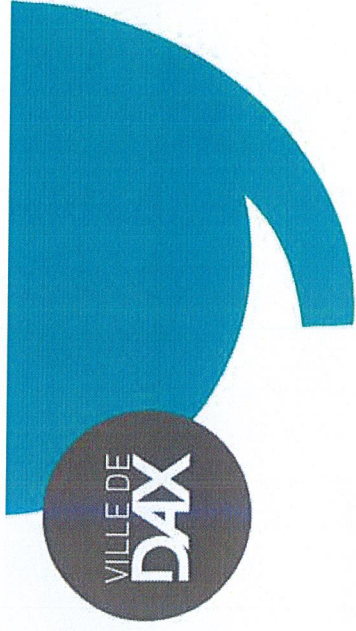
- 73 - impôts et taxes
- 74 - dotations, subventions et participations
- 70 - produits de services, du domaine & ventes diverses
- 77 - produits exceptionnels
- 76 - produits financiers
- 75 - autres produits de gestion courante
- 013 - atténuations de charges



Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 2/10/2024
Date de réception en préfecture : 2/10/2024



Les recettes de fonctionnement



Evolution recettes fonctionnement par chapitre



Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 2/10
Date de réception préfecture : 2/10



Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 6,1% soit +2,2 M€.

Les principales hausses :

- . Le produit de la fiscalité directe : +1,6 M€ en raison de la revalorisation nationale des bases fiscales (+7,1%), **sans hausse des taux**
- . Produits exceptionnels : +1,1 M€ (assurances, contentieux)
- . Les recettes des services : +386 K€ (stationnement : +277 K€, occupation du domaine public : +49 K€, culture : +26 K€, scolaire : +67 K€...)
- . La DGF : +72 K€
- . Les subventions reçues : +265 K€ (Tour de France, emplois aidés, ALSH...)

Les principales baisses :

- . Les attributions de compensation perçues du Grand Dax : -136 K€
- . Les droits de mutation : -95 K€
- . produits des cessions : -1,2 M€

L'autofinancement

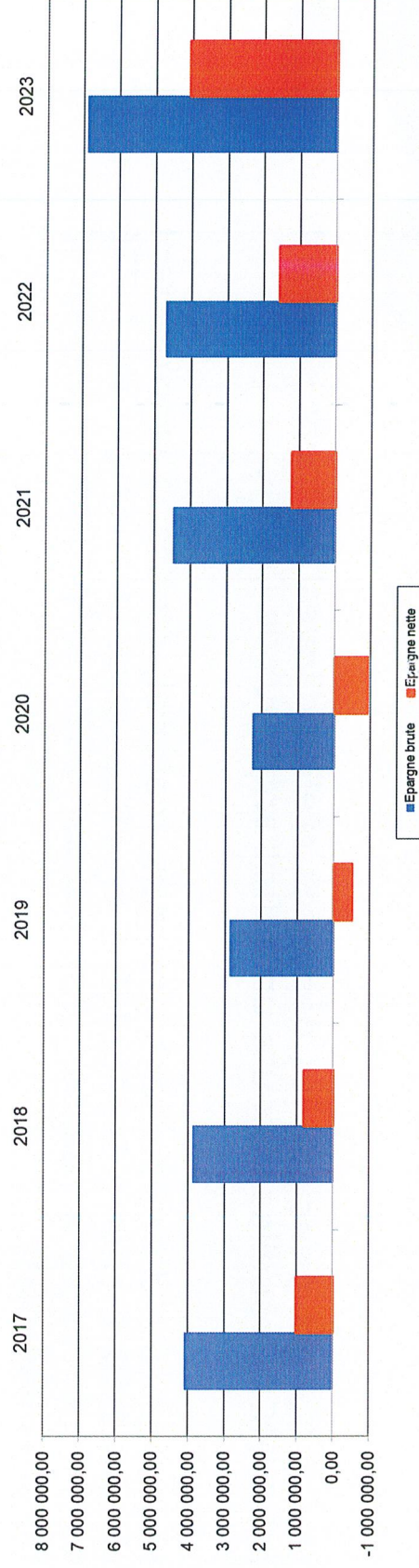


• L'épargne dégagée sur 2023 s'élève ainsi à **6 888 380 €** (hors cessions), contre 4 708 262 € en 2022. Hors résultat exceptionnel (1 M€), l'épargne brute est de 5 887 313,47 €

• Ce niveau d'épargne permet de couvrir le remboursement du capital de la dette (**2 818 408 €**)

• Ce qui amène à une épargne nette positive de **4 069 972 €** contre 1 578 586 € en 2022

Evolution de l'épargne au compte administratif



L'investissement



Sur le budget principal, les dépenses réelles d'investissement s'élevaient à 8,9 M€ auxquelles s'ajoute un déficit antérieur de 0,9 M€.

Les dépenses d'équipement (travaux, matériel, études...) représentent **4 336 349 €** contre 3 446 389 € en 2022, avec un montant de 1 726 415 € de restes à réaliser reportés sur 2024 (dépenses engagées et non mandatées).

Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- Des ressources propres de fonctionnement à hauteur de 2 993 K€ (2 071 K€ d'amortissements et 921 K€ d'affectation d'excédent de fonctionnement 2022).
- Des subventions et dotations à hauteur de 2 460 K€ dont 810 K€ de subventions, 470 K€ de taxes d'aménagement, 533 K€ d'amendes de police et 647 K€ de FCTVA.
- Des cessions d'immobilisations : 200 K€
- Des subventions en restes à réaliser : 1 004 K€
- **Sans recours à l'emprunt**

L'investissement

Les principales opérations réalisées concernent :

L'aménagement urbain :

- Cuyès : 1 159 K€
- Aménagement de l'espace public : 582 K€
 - enfouissement des réseaux : 151 K€,
 - mobilier urbain : 147 K€
 - éclairage public : 57 K€
 - plantation d'arbres : 45 K€...

L'éducation et la jeunesse :

- Investissement dans les écoles : 212 K€
- Aire de jeux de la Potinière : 82 K€

La culture et le patrimoine :

- Basilique Antique : 563 K€
- Bibliothèque : 225 K€
- Autres équipements : 67 K€



L'investissement

Les principales opérations réalisées concernent :

Les équipements sportifs :

- Façades et traitement légionelle stade Besson : 363 K€
- Investissement autres équipements sportifs : 226 K€
- Démolition jaï alai : 361 K€

La sécurité :

- Caméras de vidéoprotection : 65 K€

L'attractivité :

- Développement économique : 101 K€

Le social et l'habitat :

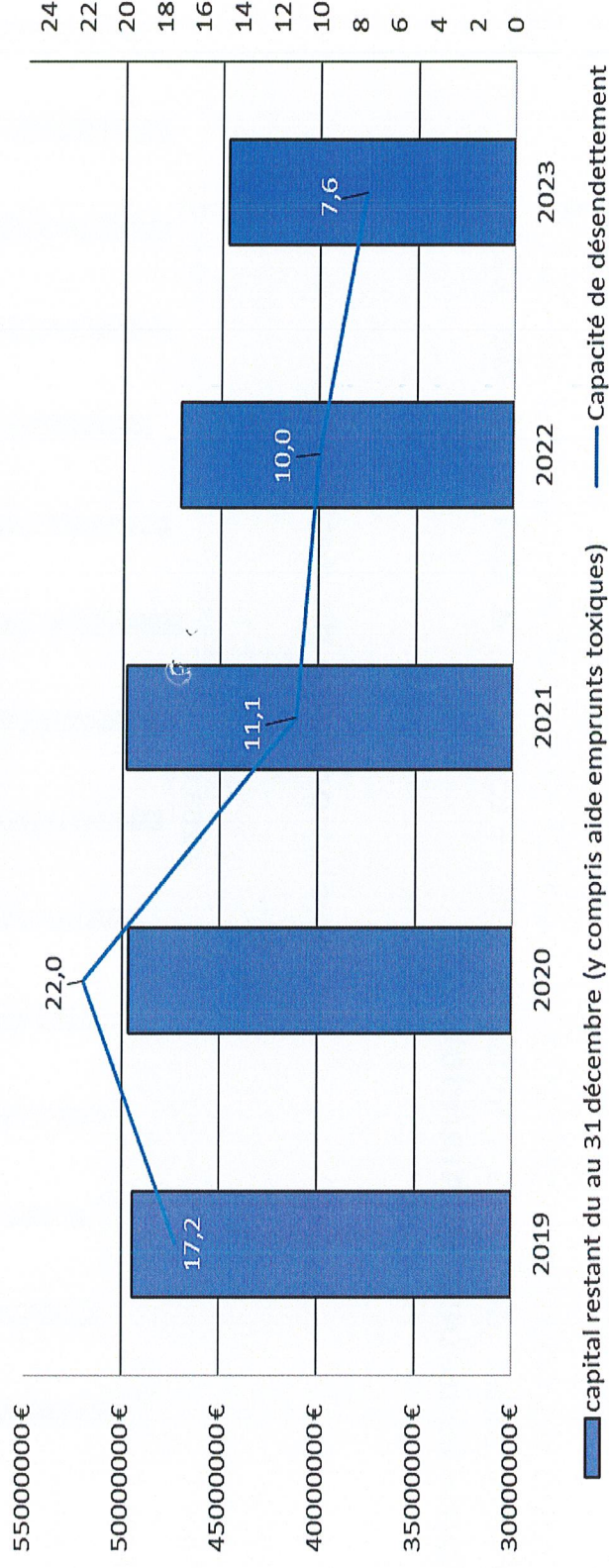
- Maison du citoyen : 24 K€
- Aides au logement social : 24 K€



L'encours de dette

- L'encours de dette du budget principal est de nouveau en forte baisse à **44 664 877 €** contre 47 005 111 € en 2022 soit -2 341 388 €.
- L'encours de dette consolidé baisse également avec 51 085 763 € fin 2023 contre 53 826 585 € fin 2022.

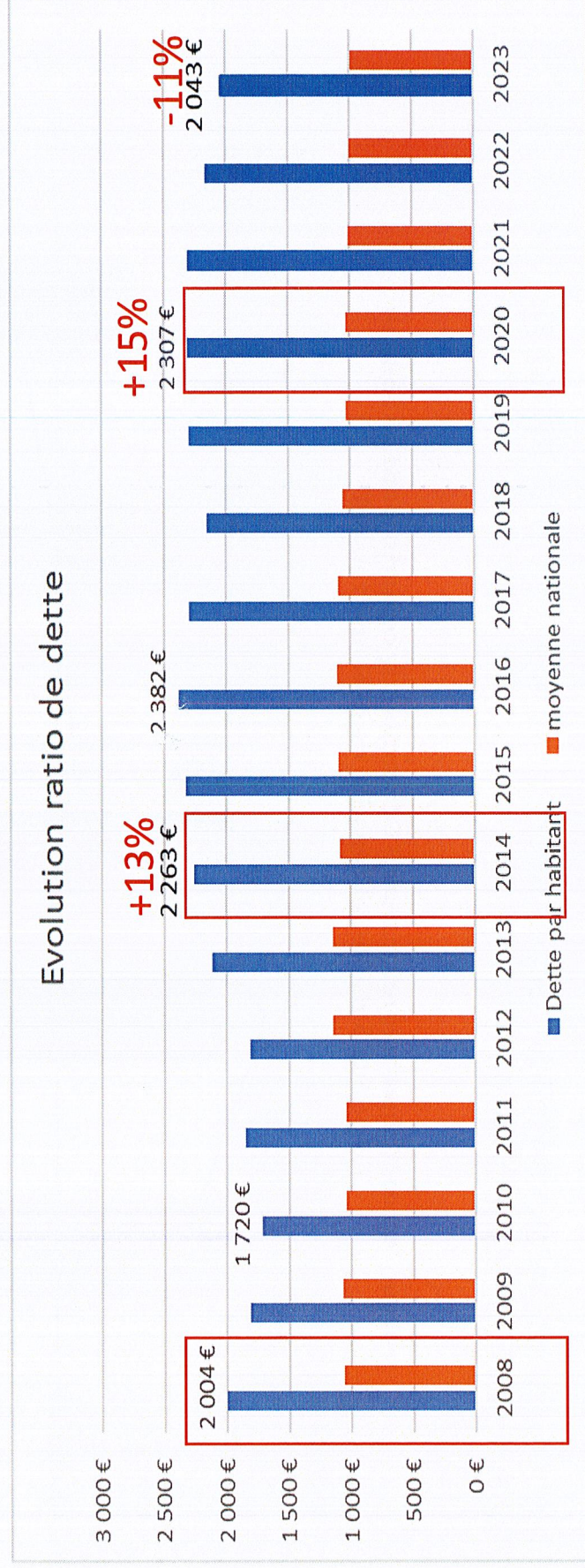
Encours de dette budget principal au 31 décembre (y compris fonds de soutien emprunts à risque) et capacité de désendettement



Ratios de dette :

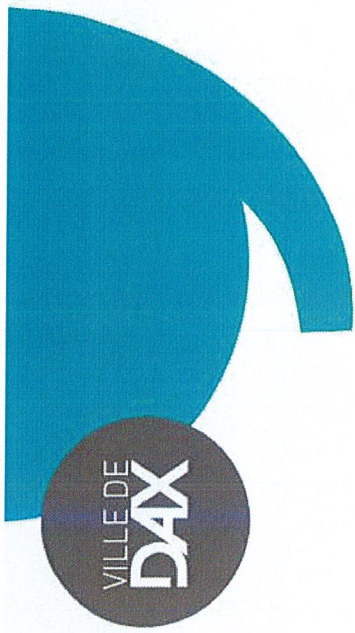


Le ratio de dette par habitant du budget principal a progressé de 303 € sur les deux derniers mandats soit +15%. **Il a diminué de 11% depuis le début du mandat.**



Année d'élection

Le ratio de désendettement s'élève à 7,6 ans fin 2023.



Les budgets annexes



Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 21/05/24
Date de réception en préfecture : 21/05/24



Budgets annexes de la Régie municipale des Eaux et des boues

VILLE DE
DAX

- Le budget annexe des boues thermales présente des dépenses réelles de fonctionnement de 994 K€ (+74 K€). Le produit des ventes de péloïde a progressé de 8,7% et les recettes d'exploitation ont atteint 960 K€ (+74 K€). L'épargne brute reste cependant négative (-33 K€ comme en 2022) comme le résultat d'exploitation (-204 K€) ce qui réduit l'excédent de fonctionnement reporté (500 K€ fin 2022, 296 K€ fin 2023).
- Le budget annexe de l'eau thermique présente des dépenses réelles de fonctionnement de 882 K€ (+62 K€), contre des recettes de 1 068 K€ (+159 K€), soit une épargne brute de 186 K€. Le résultat comptable d'exploitation s'améliore mais reste cependant négatif (-49 K€ contre -182 K€ en 2022).
- Les dépenses d'équipement représentent au total **231 K€ HT** (+140 K€ HT de restes à réaliser).
- Les dépenses d'équipement de la régie des eaux et des boues sont totalement autofinancées et ces deux budgets ne présentent pas d'encours de dette.

Budgets annexes de la Régie municipale des Eaux et des boues

VILLE DE DAX

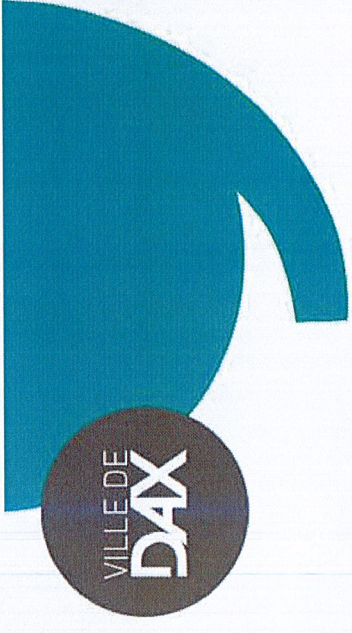
Evolution recettes de vente d'eau et boues thermales

2019 2020 2021 2022 2023

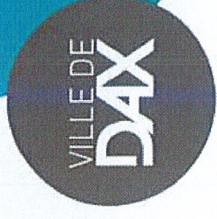


Budget annexe des fêtes

- L'exercice 2023 a été marqué par la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des verres réutilisables.
- Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 4 840 K€ contre 4 304 K€ en 2022. Les recettes sont composées principalement des produits des spectacles taurins et landais (3 414 K€), des droits d'occupation du domaine public (352 K€), de locations de casetas, de buvettes et parkings (173 K€), auxquelles s'ajoutent les recettes du dispositif des verres réutilisables (885 K€).
- Les dépenses de fonctionnement sont restées stables avec 4 300 K€ contre 4 290 K€ en 2022. Les dépenses liées au dispositif des verres réutilisables s'élevèrent à 467 K€.
- L'excédent dégagé par le dispositif des verres réutilisables (+418 K€) a permis au budget principal de ne pas verser de subvention d'équilibre (250 K€ en 2022). Le résultat comptable de fonctionnement s'établit à +536 K€.



Les autres budgets annexes



- **Budget annexe activités assujetties à la TVA :**
 - Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 194 K€ en 2023 pour 523 K€ de recettes.
 - Les dépenses d'équipement ont représenté 83 K€ en 2023
- **Budget annexe stationnement**
 - Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 297 K€ en 2023 pour 560 K€ de recettes.
 - Les dépenses d'équipement se sont élevées à 85 K€.

Synthèse en chiffres :

Population INSEE 2023	21 857
Budgets consolidés dépenses <i>dont fonctionnement</i> <i>dont investissement</i>	72 182 716,14 41 163 180,47 31 019 535,67
Budgets consolidés recettes <i>dont fonctionnement</i> <i>dont investissement</i>	82 275 590,37 52 544 831,72 29 730 758,65
Épargne brute consolidée 2023 (hors excédents antérieurs)	8 156 555,30
Épargne nette consolidée 2023 (hors excédents antérieurs)	4 937 560,75
Encours de dette consolidé au 31/12/2023	51 085 763,02

CA 2023 BUDGET PRINCIPAL

VOTES : Pour ... 27
Contre ... 7
Abstentions ... 0

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents ... 27
Nombre de suffrages exprimés ... 34

AUTRES BUDGETS ANNEXES
voir page suivante

Date de convocation : 07/05/2024

LE MAIRE S'ETANT RETIRE PENDANT LE VOTE

Présenté par le Maire, M.DUBOIS

DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A DAX, le 16/05/2024 -

Les membres du Conseil municipal,

Mme DEDIEU

M. RENDE

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE

M. DAGES

Mme LOUBERE-BERTHELON

M. BENALIA-BROUCH

Mme HENAUULT

M. LAUSSU

Mme ERIDA

M. ARRAS

Mme LABARCHEDE
EXCUSEE

M. RELAUX

Mme PEYSALLE
EXCUSEE

M. MORA

Mme CAMIADE

M. COUSIN
EXCUSE

Mme DUZERT
EXCUSEE

M. DUBOURDIEU

Mme LARTIGAU
EXCUSEE

M. GUILLEMIN

Mme VERGELY

M. LAMIABLE

Mme BROUSTAUT
EXCUSEE

M. SEGUIER

M. BOUCAU

Mme MESPLET
EXCUSEE

M. MALARIK

Mme VERDIERE BARGAQUI

M. LOUME

Mme RABAUD FAVEREAU

M. STETIN

Mme LOUME SEIXO

M. JANOT

M. ZARZUELO
EXCUSE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture, le 21/05/2024 et de la publication le 22/05/2024
A DAX, le 16 Mai 2024



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents ..27.....
Nombre de suffrages exprimés ..34.....

VOTES CA 2023 DES BUDGETS ANNEXES

**LE MAIRE S'ETANT RETIRE PENDANT LE VOTE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

BUDGET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

VOTES : Pour ..27.....
Contre ..7.....
Abstentions ..0.....

BUDGET DES FETES

VOTES : Pour ..34.....
Contre ..0.....
Abstentions ..0.....

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

VOTES : Pour ..27.....
Contre ..7.....
Abstentions ..0.....

BUDGET BOUES THERMALES

VOTES : Pour ..27.....
Contre ..7.....
Abstentions ..0.....

BUDGET EAU THERMALE

VOTES : Pour ..27.....
Contre ..7.....
Abstentions ..0.....

Date de convocation : le 07/05/2024

Présenté par le Maire, M.DUBOIS
Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire
A DAX, 16/05/2024.



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240516-20240516-7-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception en préfecture : 21/05/2024